

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 16 février 2017

Présents : BIGLIA Jean-Paul, Maire, BONNARD Paul, BABOLAT Coraline, DURAND Maël, JACQUEMIN Emilie, JOUX Alexandre et LASSEIGNE Paul.

Absent excusé : GIRAUD Sylvain

Absent : JANIN Éric

Secrétaire : Madame BABOLAT Coraline a été élue secrétaire de séance.

1 – Contrat de maintenance logiciels informatiques – Société CERIG

Suite de la dissolution de la communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes au 31/12/2016, la commune de Lompnas a repris la compétence informatique et bureautique à sa charge. Le Conseil Municipal accepte de souscrire le contrat de maintenance logiciel CERIG pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, au tarif de 400 € annuel Hors Taxe.

2 – Contrat d'assistance informatique et dépannage sur site – la maison de l'informatique :

Suite de la dissolution de la communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes au 31/12/2016, la commune de Lompnas a repris la compétence informatique et bureautique à sa charge. Le Conseil Municipal, CHOISIT l'option contrat 10 heures – zone 1 au prix de 600 € HT. Ce contrat est valable jusqu'à l'utilisation complète du nombre d'heures (pas de date limite ni de tacite reconduction).

3 – Périmètre protection de la source : achat de la parcelle ZB 78

La succession Drevet/Trichon étant faite la commune peut acheter la parcelle ZB 78 d'une surface de 6374 m² aux héritiers comme suit :

- Mme Lucienne Emilienne Léontine DREVET épouse SORBARA,
- Mlle Jocelyne Louise DREVET,
- Mlle Marie-Ange Marcelle DREVET,
- M. Christian Victor DREVET.

4 – Questions diverses :

- ✓ Mutuelle de groupe : une réunion publique sera organisée prochainement avec la société AXA pour proposer un tarif groupé à toutes les personnes qui seraient intéressées.
- ✓ Etude pour la création d'une piste en Trêtème en partenariat avec l'ONF.

Le Maire,

Jean-Paul BIGLIA


